



## **Syndicat de Bassin de l'Elorn**

**ASSISTANCE POUR L'INTERPRETATION DES MESURES  
D'AUSCULTATION ET LA REALISATION DES VISITES TECHNIQUES  
ET LA REVUE DE SURETE DU BARRAGE DU DRENNEC A SIZUN  
(29)**

**MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

**PASSE SELON LA PROCEDURE ADAPTEE,**

**CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DES ARTICLES 28 ET 40 DU CODE DES MARCHES PUBLICS**

## **REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**Date limite de réception des offres :**

**Vendredi 27 juin 2014, à 12h**

Syndicat de Bassin de l'Elorn – Ecopôle – Guern ar Piquet 29460 DAOULAS

Tél : 02 98 25 93 51 – Courriel : [syndicatelorn@wanadoo.fr](mailto:syndicatelorn@wanadoo.fr)

Consultation assistance pour l'interprétation des mesures d'auscultation et le suivi technique du barrage du Drennec  
Règlement de la Consultation

## **Article 1 : Objet de la consultation**

### **1.1 Nature**

La présente consultation a pour objet de confier à un prestataire spécialisé une mission d'assistance pour le suivi technique et l'interprétation des mesures d'auscultation du barrage du Drennec à Sizun (29) sur la période 2014-2017, ainsi que la réalisation de la revue de sûreté prévue en 2016.

### **1.2 Procédure de passation**

La présente consultation est soumise aux dispositions des articles 28 et 40 du Code des Marchés Publics.

### **1.3 Contenu de la mission**

Le contenu de la mission est détaillé dans le CCTP.

### **1.4 Modalités de dévolution**

Chaque candidat pourra répondre individuellement (le cas échéant avec des sous-traitants désignés au marché), ou en groupement solidaire.

Dans ce dernier cas, l'un des prestataires membres du groupement devra être désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire, représentant l'ensemble des membres vis à vis de la personne responsable du marché, et chargé de coordonner les prestations des membres du groupement. L'acte d'engagement est un document unique qui indique l'ensemble des prestations que les membres du groupement s'engagent solidairement à réaliser.

Un même candidat ne pourra présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel ou de membre d'un groupement.

L'entreprise mandataire d'un groupement ne peut présenter, en cette qualité, plus d'un groupement pour un même marché.

### **1.5 Variantes**

Sans objet.

### **1.6 Délai d'exécution**

Le délai d'exécution figure dans l'acte d'engagement.

### **1.7 Modification de détail au dossier de consultation**

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

### **1.8 Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à soixante jours (le point de départ du délai de validité des offres est la date limite de réception des offres).

### **Article 2 : Offres**

Un exemplaire du dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat retenu, sur simple demande au maître d'ouvrage ou via les sites internet suivants : <http://www.syndicat-bassin-elorn.fr/>, <http://www.amf29.asso.fr>

### **2.1 Conditions de remise des propositions**

A Monsieur le Président du Syndicat de Bassin de l'Elorn – Ecopôle – Guern ar Piquet – 29460 DAOULAS, ou [syndicatelorn@wanadoo.fr](mailto:syndicatelorn@wanadoo.fr) avant la date et l'heure fixées à la page 1.

### **2.2 Unité monétaire**

Le candidat est informé que le marché est conclu en euros.

### **2.3 Présentation des offres**

Les offres seront obligatoirement rédigées en langue française.

L'offre sera composée des pièces suivantes :

#### **1 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

- Lettre de candidature (DC1) ;
- Renseignements, attestations, déclarations visés à l'article 45 du Code des Marchés Publics ;
- Renseignements permettant d'évaluer les capacités et références du candidat.

#### **2 - Offre technique et financière :**

- L'Acte d'engagement, dûment complété et signé, accompagné d'une décomposition du prix global et forfaitaire ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières signé ;
- Une description précise de la méthodologie proposée par le candidat ;
- Un sous-détail des prix.

### **Article 3 : Jugement des offres**

Les critères pondérés de sélection des offres seront, par ordre décroissant d'importance, les suivants :

- les références du pétitionnaire dans ce domaine d'étude (1/3) ;
- la précision de la note technique et méthodologique, l'adéquation aux objectifs décrits dans le CCTP (1/3) ;
- le prix (1/3).

L'examen de la valeur technique de l'offre se fera en appréciant les documents et informations transmis par le candidat.

### **Article 4 : Renseignements complémentaires**

**Jérôme VASSAL - Tél. 02.98.25.93.51.**

à Daoulas, le :

**le Président du Syndicat :**